

26.04.2018 - 11:00 Uhr

Véhicules tendance testés par le TCS - les tops et les flops



Bern (ots) -

On les voit de plus en plus souvent et en versions toujours plus nombreuses sur les routes suisses : les gyropodes, les trottinettes électriques ou les monocycles, mais aussi des bicyclettes modernes comme les vélos électriques. Une bonne partie de ces véhicules tendance ne sont pas admis à la circulation routière, mais cela ne les empêche pas de rouler en nombre croissant. Diverses interventions politiques sont actuellement pendantes pour faciliter leur admission officielle. Une bonne raison pour le TCS d'en tester à fond huit exemplaires.

Le test s'est articulé en trois catégories: les bicyclettes, les scooters légers et lesdits « engins assimilés à des véhicules » (EAV). Le vélo pliable examiné entre dans la catégorie des bicyclettes. Il s'agit du seul véhicule testé sans propulsion électrique. La catégorie des motos légères comprend le vélo électrique, le mini-scooter électrique et la trottinette électrique. Le Hoverboard, le skateboard, le gyropode et le monocycle - tous électriques - appartiennent à la catégorie des EAV.

Le test

Les véhicules ont été testés sur la base des critères suivants: maniabilité, sécurité, qualité et conformité aux prescriptions légales. Les essais pratiques comprenaient un parcours effectué par des examinateurs ainsi que des manoeuvres d'évitement et de freinage. Autre point essentiel vérifié: la facilité de transport de ces engins.

Résultats

Les essais de décélération ont révélé de très grandes différences. Alors que les bicyclettes et le mini-scooter lancés à 15 km/h peuvent être stoppés après 1,7 mètre déjà, la distance de freinage des EAV est plus que trois fois plus longue, soit plus de 6 m. Le parcours d'essai a lui aussi fortement différencié les véhicules testés: les temps réalisés varient entre une et quatre minutes. Là encore, les bicyclettes ont été les plus performantes alors que, comme pour les essais de freinage, les EAV sont les lanternes rouges. Ces derniers ont cependant repris du terrain sur le plan de la transportabilité. Ils sont en effet nettement moins encombrants et plus maniables que leurs concurrents, si bien qu'ils peuvent être plus facilement emportés dans les transports publics.

Recommandation

Avant d'acheter un tel véhicule, il est important de vérifier s'il est homologué, donc admis à la circulation routière. Les véhicules homologués ne peuvent circuler que sur les pistes cyclables, en aucun cas sur les trottoirs. En revanche, les engins non homologués ne peuvent rouler que sur des terrains privés. En contrevenant à ces prescriptions, on s'expose à des amendes. De surcroît, le fautif porte l'entière responsabilité en cas d'accident et risque un recours de l'assurance.

Le test complet peut être consulté sur www.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100814896> abgerufen werden.